

ÉDITORIAL



BERTRAND WALCKENAER
Directeur général délégué de l'Agence française de développement (AFD)

« **Notre partenariat avec le secteur privé est structurant, plus particulièrement dans le secteur des infrastructures, des enjeux d'assainissement, d'approvisionnement en eau potable, d'énergie propre ou encore de construction des systèmes de santé.** »

En 2015, la communauté internationale a pris rendez-vous, en 2030, pour évaluer les progrès réalisés par les pays du monde en matière de développement durable. Dix-sept « objectifs de développement durable » forment la charpente de cet engagement universel. Afin d'être à la hauteur de ces enjeux, le groupe AFD a aligné ses activités financées dans 110 pays sur cette feuille de route. C'est l'unique voie pour agir sur les inégalités et accélérer les indispensables transitions. Il a fallu, pour cela, nous réinventer pour contribuer efficacement à la lutte contre le changement climatique (à travers la production d'énergie éolienne), à la préservation de la biodiversité (via la gestion durable de ressources forestières) ou encore à la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes (en investissant dans l'autonomisation, dans l'éducation, la qualité des parcours de formation des femmes et des filles mais aussi dans l'accès aux services financiers).

Notre mandat, défini par les ministres chargés des Affaires étrangères et de l'Économie, se concentre sur deux priorités : 50% de nos engagements doivent être réalisés en Afrique – soit 7 milliards d'euros en 2019 – et 50% de nos engagements doivent contribuer à la lutte contre le changement climatique.

Pour y parvenir, nous avons adopté, dans notre nouvelle stratégie, le réflexe partenarial. Pour chaque projet appuyé, nous cherchons systématiquement à mobiliser les expertises de « l'équipe France » : les organisations de la société civile, les collectivités locales, le monde de la recherche mais également les acteurs économiques français.

C'est pourquoi nous sommes constamment en lien avec nos partenaires français, dans une relation de travail à la fois exigeante – pour diffuser les meilleures normes sociales et environnementales – et au plus près du terrain – en formant les maîtrises d'ouvrages locales au pilotage de projets de développement selon des standards internationaux en matière de gouvernance et de passation de marchés.

Ce dialogue soutenu, que nous avons avec les acteurs français y compris avec le secteur privé français à tous les échelons du groupe AFD (directions techniques, responsables géographiques et équipes de Proparco, dédiée au secteur privé, et d'Expertise France, qui rejoindra le groupe AFD en 2021) a consolidé notre modèle d'action pour rendre plus efficace et concrète la nouvelle ambition de la politique française de développement au bénéfice des populations que nous servons.

Notre partenariat avec le secteur privé est structurant, plus particulièrement dans le secteur des infrastructures, en raison de l'urbanisation galopante, des enjeux d'assainissement, d'approvisionnement en eau potable, d'énergie propre ou encore de construction des systèmes de santé. Nous accompagnons, depuis de nombreuses années, nos contreparties dans la mise en place de cadres juridiques et institutionnels propices au développement des infrastructures et à la préparation de projets suffisamment

solides pour être financables par le secteur privé.

Les travaux menés conjointement avec Business France, Bpifrance, MEDEF international, les conseillers du Commerce extérieur, les fédérations professionnelles ainsi que le concours de certaines entreprises, ont fait évoluer nos pratiques : rehaussement en 2018 des critères environnementaux et sociaux de nos règles de passation de marchés, développement de nouveaux outils de financement, présentation de l'offre technologique française, accueil des entreprises françaises dans notre réseau... En témoignent les nombreuses retombées économiques (prêts, garanties, contrats...) de nos financements pour les acteurs français, au bénéfice de la durabilité des projets de nos contreparties.

Nous développons également des outils innovants pour assurer la viabilité financière des projets, encourager les acteurs privés à investir, via notamment des instruments de partage de risques comme la nouvelle garantie de paiement public, qui vous est présentée ci-après.

Nous sommes constamment en alerte pour capter les meilleures innovations qui permettront de construire, comme souhaité par notre directeur général M. Rémy Rioux, une AFD plus partenariale, plus robuste, une AFD reconnue par ses pairs et par tous ses partenaires, en France et dans le monde.

Pour atteindre ces objectifs : nous nous devons de continuer à renforcer le dialogue engagé depuis près de six ans avec le secteur privé français, pour une AFD plus ancrée dans son écosystème français.

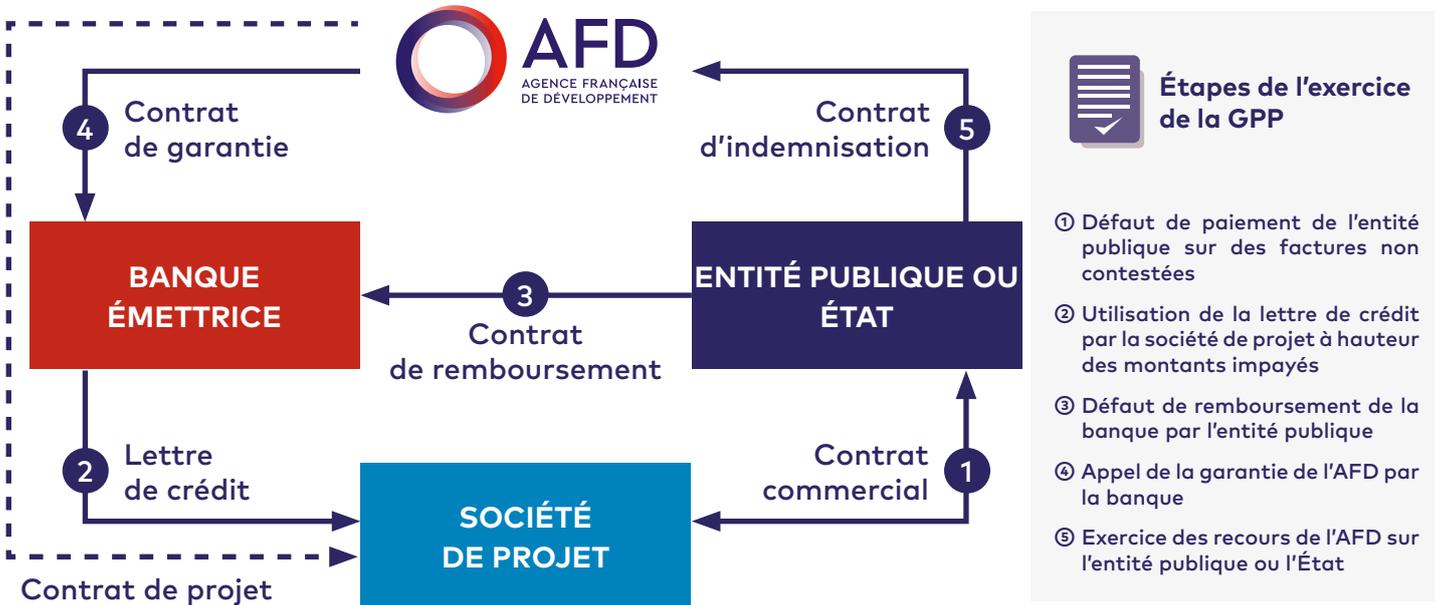
Tel est notre engagement.

FOCUS SUR ... LA GARANTIE DE PAIEMENT PUBLIC (GPP)

DÉFINITION

La GPP est un nouvel outil de liquidité développé par l'AFD dont l'objectif est de réduire le risque de non-paiement des entités publiques ou des États, dans le cadre d'un projet de développement. Au travers de cet outil, l'AFD agit comme facilitateur pour soutenir le développement d'infrastructures durables.

Structure de la GPP



- **Contrat commercial** : contrat de concession, d'achat d'électricité ou de fourniture de biens ou services conclu entre un État, une entreprise publique ou une collectivité locale et une société de projet (entreprise privée).
- **Lettre de crédit (L/C)** : facilité de trésorerie reconstituable émise par une banque (publique ou privée) au bénéfice de la société de projet à la demande de l'entité publique. Celle-ci couvre un certain nombre d'échéances du contrat commercial. Elle est mobilisable en cas de défaut de paiement de l'entité publique.
- **Contrat de garantie** : garantie émise par l'AFD couvrant l'intégralité de la L/C en cas de défaut de l'entité publique sur le **contrat de remboursement**.
- **Contrat d'indemnisation** : recours de l'AFD sur l'entité publique ou l'État en cas d'appel ou d'exercice de la garantie.
- **Contrat de projet** : engagements de la société de projet vis-à-vis de l'AFD en matière de conformité et respect des normes environnementales et sociales.

La GPP de l'AFD pourra être mise en place **avec ou sans recours sur l'État actionnaire** de l'entité publique.

3 QUESTIONS AU ... GROUPE AFD

Propos recueillis par Germain Gauthier, conseiller spécial du président de MEDEF International pour les financements.

Quels sont les principaux obstacles perçus par les entreprises et investisseurs pour le développement de projets dans les pays du Sud ?

Les pays africains, asiatiques, sud-américains ont connu un très fort développement de leurs infrastructures ces dernières années, que ce soit dans les transports, l'énergie, les communications ou encore l'eau et l'assainissement. Le développement d'infrastructures inclusives et résilientes est un élément clef pour permettre un développement économique durable de nos pays partenaires. Mais aujourd'hui, les besoins en infrastructure restent encore très importants et nécessitent de renforcer les partenariats avec les entreprises et les investisseurs privés. Or, les investisseurs et industriels sont trop souvent freinés dans le développement de nouveaux projets par les risques liés au contexte local, et notamment des cadres réglementaires pas toujours adaptés, des infrastructures connexes défaillantes, des risques d'approvisionnement, de change ou politique jugés trop élevés. Ils soulignent que le principal obstacle qu'ils identifient, notamment en Afrique, est le **risque de non-paiement des contrats** qu'ils signent avec des entités publiques, qu'il s'agisse d'entreprises publiques, de collectivités locales ou d'États.



EMMANUELLE RIEDEL-DROUIN
Directrice - Transition économique et financière

C'était déjà vrai avant **la crise de la Covid-19** mais la perception de ce risque s'est encore amplifiée avec la crise. En effet, depuis mars, on observe par exemple sur les opérateurs publics d'eau et d'électricité de nos pays d'intervention (i) une réduction de l'offre liée au ralentissement des interventions de maintenance ; (ii) une baisse de la demande en répercussion de la crise économique ; (iii) une réduction des revenus liée à la diminution du recouvrement et aux actions gouvernementales visant le maintien de l'accès à des services essentiels (gratuité partielle de services publics, report des factures, suspension des mesures de déconnexion) qui ne sont pas nécessairement compensées budgétairement par l'État ; et (iv) des crises de liquidité liées à la baisse des recettes, au maintien des coûts fixes et à l'augmentation des créances clients.

Qu'apporte l'AFD pour pallier ces obstacles ?

Pour répondre aux besoins des États de développer des infrastructures durables et résilientes et adresser également les freins perçus par les entreprises et investisseurs privés, l'AFD a développé les GPP, qui permettent d'apporter aux investisseurs privés une **garantie partielle contre le risque de défaut d'une entité publique** au titre d'un contrat commercial conclu entre l'entité publique et la société privée.

Avec cet outil, l'AFD permet de **réduire les risques** auxquels font face les entreprises et investisseurs privés et contribue ainsi à les **mobiliser sur ces projets** et à **boucler le financement** des projets. En rejoignant le partenariat public-privé, l'AFD facilite également le bon déroulement du projet **grâce à sa relation de long terme avec le contractant public et l'État**.

À moyen terme, cet outil permet de renforcer la connaissance des marchés par les entreprises et investisseurs privés et ainsi de générer un **effet d'amorçage sur certains secteurs** dans un pays donné, en créant un environnement propice à l'émergence de projets de développement. Cette garantie enrichit ainsi l'offre du groupe AFD en faveur des investisseurs privés, et accompagne notamment l'offre de financements de Proparco.

Comment une entreprise ou un investisseur français peut-il bénéficier de cette garantie de paiement public ?

La garantie est mobilisable sur des projets durables dans l'ensemble des secteurs d'intervention de l'AFD (www.afd.fr/fr/nos-secteurs-dintervention). La garantie de paiement public est disponible dans les pays d'intervention de l'AFD, avec une priorisation sur l'Afrique sub-saharienne.

La demande devra formellement provenir de l'État ou l'entité publique et du bénéficiaire de la garantie. Les conditions d'intervention seront déterminées en fonction de la nature du projet, de son environnement (impact et contexte politique, économique, social, environnemental) et de la qualité du donneur d'ordre public.

À propos du groupe AFD :

Le groupe Agence française de développement (AFD) met en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale. Composé de l'AFD, en charge du financement du secteur public et des ONG, de Proparco, pour le financement du secteur privé, et bientôt d'Expertise France, agence de coopération technique, il finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus cohérent et résilient. Nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud. Nos équipes sont engagées dans plus de 4 000 projets sur le terrain, dans les Outre-mer, dans 115 pays et dans les territoires en crise, pour les biens communs – le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable. Pour un monde en commun.

Contact : si vous avez besoin d'informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter l'agence locale du groupe AFD qui opère sur votre géographie : www.afd.fr/fr/le-reseau-des-agences



ÉVÉNEMENT

Le groupe AFD, MEDEF International, MEDEF et les CCE organisent, **le 15 janvier 2021 à 9h30**, un webinaire afin des répondre à vos questions sur la GPP en présence de :

Germain GAUTHIER

conseiller spécial du président de MEDEF International pour les financements

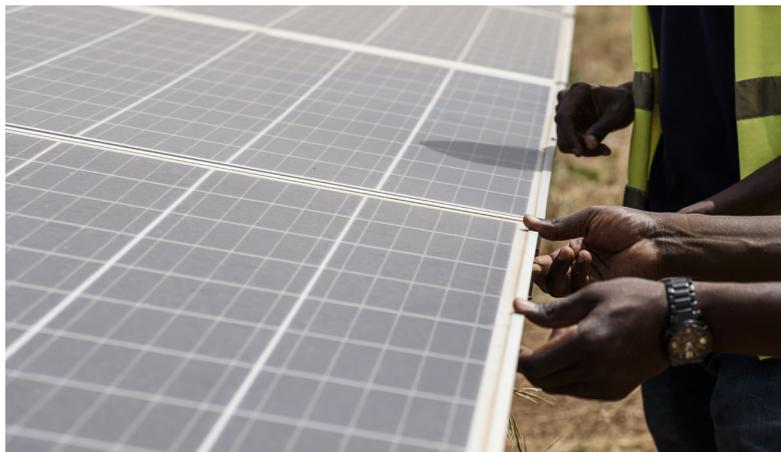
Scarlett CARRÉ DE MALBERG et ses équipes

responsable de la division Entreprises publiques et financements structurés de l'AFD

Inscrivez-vous ici

RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR ... UN PREMIER DÉPLOIEMENT AU MOZAMBIQUE

Avec sa GPP, l'AFD facilite les collaborations entre le secteur public et le secteur privé en réduisant la charge du risque pour des projets à fort impact.



L'appel d'offres du programme "Projet de promotion des énergies renouvelables" (PROLER) va permettre la construction de trois centrales solaires et une centrale éolienne au Mozambique. Ces 120 MW de puissance sont nécessaires pour faire face à la hausse de la demande en électricité du pays de 8% par an, portée par une politique gouvernementale visant l'accès à l'électricité de l'ensemble de la population pour 2030. Avec le soutien de l'AFD et de l'Union européenne, l'Agence de régulation du secteur de l'énergie (ARENE) et la Société nationale d'électricité du Mozambique (EDM) s'apprêtent à mettre les acteurs du secteur privé en concurrence pour obtenir le meilleur prix du kilowattheure. Les industriels ont d'ores et déjà pu manifester leur intérêt pour la première centrale.

Grâce à son produit de garantie de paiement public, l'AFD propose, dans le cadre de cette opération, aux sociétés privées productrices d'électricité de limiter le risque de non-paiement de l'acheteur EDM. La garantie de paiement public permet la mise en place d'un instrument de liquidité équivalent à douze mois de production d'électricité garanti par l'AFD. Tout défaut de paiement d'une durée inférieure à douze mois sera couvert, et tout défaut de paiement qui ne serait pas résolu à cette échéance entraînera un défaut d'EDM vis-à-vis de l'AFD et de l'Union européenne.



Objectif : un investissement plus serein et un bouclage du financement facilité pour les producteurs d'électricité, un tarif plus compétitif pour le consommateur mozambicain, et enfin 25 000 tonnes de CO₂ évitées par an.

Pour plus d'informations : <http://proler.gov.mz/>

Le contenu de cette publication est de la seule responsabilité de l'AFD.
Elle ne reflète pas nécessairement la vision de l'Union européenne.



Pour toute question relative à cette newsletter, merci de contacter :



**MEDEF INTERNATIONAL
ALICE FÉRAY**

Chargée de projet Institutions financières
internationales
afestay@medef.fr



**MEDEF
STÉPHANIE TISON**

Directrice adjointe International
Responsable du comité CCE-MEDEF sur les
financements export
stison@medef.fr